



FICHE D'ARRÊT

Recours victorieux de membres de la population autochtone d'Australie contre l'autorisation gouvernementale pour un projet d'extraction de gaz offshore

Tipakalippa v National Offshore Petroleum Safety and Environmental Management Authority (No 2) [2022] FCA 1121

Résumé : Le 21 septembre 2022, la Cour fédérale d'Australie énonce que la validation du plan environnemental développé par une entreprise dans le cadre d'un projet gazier est illégale si toutes les parties prenantes affectées par ledit projet n'ont pas été préalablement consultées. Cette décision est rendue à la suite de l'action en justice intentée par un leader de la communauté autochtone Munupi des îles Tiwi contre la National Offshore Petroleum Safety and Environmental Management Authority (NOPSEMA) et Santos Ltd, car un projet gazier développé par l'entreprise n'a pas fait l'objet d'une consultation des membres du clan Munupi, une communauté autochtone qui vit sur les terres concernées.

Sources :

https://news.mongabay.com/2022/09/indigenous-leaders-court-win-halts-one-of-aust-ralias-dirtiest-gas-projects/?utm_source=substack&utm_medium=email

<https://www.nopsema.gov.au/about/what-we-do>

<https://jade.io/article/947151>

Faits : La compagnie pétrolière australienne Santos Ltd souhaite mettre en place un projet gazier, le projet Barossa, dont l'objectif est le développement d'un champ offshore de gaz-condensat dans la mer de Timor, et notamment dans une zone située proche des îles Tiwi.

Dans le cadre du lancement du projet Barossa, Santos Ltd produit un plan environnemental (le Drilling EP) qu'elle présente à la National Offshore Petroleum Safety and Environmental Management Authority (NOPSEMA). Il s'agit de l'autorité indépendante de régulation de l'énergie offshore en Australie, chargée notamment de vérifier l'impact environnemental des opérations pétrolières et gazières ainsi que d'évaluer les planifications des risques que de telles opérations peuvent créer. Le 14 mars 2022, la NOPSEMA valide le Drilling EP.

Dennis Murphy Tipakalippa, un leader de la communauté autochtone Munupi des îles Tiwi, demande l'annulation de la décision prise par la NOPSEMA, estimant que toutes les parties prenantes pertinentes n'ont pas été consultées. Plusieurs milliers de membres du clan Munupi habitent en effet les îles Tiwi et leur avis n'a pas été sollicité quant au développement du projet Barossa.

Procédure : Dennis Murphy Tipakalippa, demandeur, assigne en justice la NOPSEMA, premier défendeur, et Santos Ltd, second défendeur, afin de voir annuler la décision de validation du plan environnemental du projet gazier.



Le 21 septembre 2022, la Cour Fédérale d'Australie rend son jugement. Le second défendeur fait appel de cette décision.

Le 2 décembre 2022, l'appel est rejeté.

Moyens :

Sur la forme : Aucun problème de procédure n'est soulevé par le demandeur.

Sur le fond : Le demandeur soutient en premier lieu (§11) que le premier défendeur n'avait pas autorité pour prendre la décision car l'obligation de consultation des parties prenantes concernées, obligation émergeant des réglementations 10A et 11A de l'Offshore Petroleum and Greenhouse Gas Storage (Environment) Regulations 2009 (Cth) (que nous appellerons « Régulations »), n'avait pas été respectée. Le demandeur avance que la zone sur laquelle la compagnie défenderesse souhaite mettre en place son projet offshore appartient à un peuple autochtone habitant les terres et à d'autres propriétaires traditionnels des îles Tiwi. Par conséquent, il estime que le Régulateur n'avait pas autorité pour prendre la décision.

En second lieu (§16), le demandeur avance que le deuxième défendeur n'a pas réalisé lesdites consultations requises par les réglementations 10A et 11A. Autrement dit, le demandeur soutient que la décision d'acceptation du plan est illégale car le deuxième défendeur n'avait pas consulté les populations impactées par le projet, avant de proposer son plan à l'autorité de régulation.

Problème juridique : La décision d'acceptation du plan environnemental d'un projet gazier prise alors que toutes les parties prenantes éventuellement concernées par les conséquences dudit projet n'ont pas été consultées est-elle illégale ?

Solution : Le 21 septembre 2022, la Cour annule la décision litigieuse. Elle confirme le premier moyen soulevé par le demandeur mais invalide le deuxième (§290).

Elle soutient qu'il revient au Régulateur de s'assurer que toutes les parties prenantes pertinentes ont été consultées (§82) et que, cela n'ayant pas été fait en l'espèce, le premier défendeur n'avait pas autorité pour accepter le plan environnemental du second défendeur. Le critère tiré de la réglementation 10A est une précondition nécessaire au pouvoir de validation du plan environnemental.

Ainsi, ce qui rend la décision du Régulateur illégale n'est pas exactement le fait que le second défendeur se soit abstenu de consulter toutes les parties prenantes concernées, comme cela était soutenu dans le second moyen. L'annulation de la décision découle du fait que la consultation de toutes les parties prenantes est une condition nécessaire et indispensable à la décision par le Régulateur d'accepter ou non le plan environnemental, comme l'avance le demandeur dans son premier moyen. Cela n'ayant pas été fait, la décision du Régulateur d'accepter le plan environnemental ne peut qu'être annulée par la Cour.

Commentaire : Si, au premier abord, cette décision semble davantage concerner la protection des populations autochtones en Australie, à travers la protection des territoires nécessaires à leur alimentation, il en ressort une volonté claire de poser des limites à l'action des compagnies gazières. Malavika Vyawahare rappelle dans un article



publié par *Mongabay* le 23 septembre 2022 que l'Australie s'est donné un double objectif en matière de climat¹ : réduire les émissions carbone de 43% d'ici 2030 et atteindre le niveau « zéro émission » en 2050. Le parallèle entre ces objectifs chiffrés et la décision étudiée semble plutôt évident.

Cette décision témoigne d'une volonté de prendre davantage en compte l'impact des activités gazières sur l'environnement. Les Aborigènes d'Australie sont généralement peu entendus et leurs revendications concernant les terres qu'ils occupent sont peu prises en compte. Le fait qu'une cour australienne décide de donner raison à des membres d'un clan autochtone montre que l'expansion économique du pays ne peut pas tout justifier. La Cour pose ici des limites à l'activité gazière, en offrant une protection à la fois aux peuples autochtones, mais également à l'environnement et la biodiversité. L'échec de Santos Ltd à faire appel de la décision souligne le niveau d'importante fermeté que la Cour souhaite donner à sa prise de position.

Rédigé par Agathe Saint-Girons, juriste, bénévole Naat.

¹ https://news.mongabay.com/2022/09/indigenous-leaders-court-win-halts-one-of-australias-dirtiest-gas-projects/?utm_source=substack&utm_medium=email